Sections syndicales DGSI

PAS D'ORDONNANCE !

Le gouvernement a finalement présenté ses fameuses ordonnances. Il ne s'agit que de mauvaises nouvelles pour les chômeurs et salariés, que de cadeaux pour les patrons et actionnaires.

Faciliter les licenciements :

- Les ruptures conventionnelles collectives deviennent possibles. Les ruptures individuelles étaient déjà utilisées pour des licenciements déguisés, maintenant il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départs soi-disant « volontaires » par accord.
- On revient au niveau national (et non plus mondial) pour l'appréciation des difficultés des entreprises qui veulent recourir aux licenciements économiques.

Casse des protections individuelles et collectives :

- En plus du temps de travail les entreprises pourront négocier désormais aussi sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités. C'est le dumping social généralisé !
- Les branches pourront décider de modifier les règles du CDD (précédemment c'était la loi) et recourir au contrat de chantier ou de projet, ce qui renforce la précarité des emplois et met en réalité fin au CDI.
- Le plafonnement minoré des indemnités en cas de licenciement abusif c'est exonérer les entreprises de leurs responsabilités. C'est leur permettre de provisionner les licenciements abusifs et c'est nier au salarié le droit d'obtenir en justice la réparation intégrale de son préjudice.
- Réduire les délais de prescription (passés de 30 ans à 1 an depuis 2008 en matière de licenciement) ou les fixer à deux mois en matière d'accords collectifs, c'est rendre impossible l'accès à la justice.

Cette contre-réforme censée « *donner la priorité aux TPE et PME* » renforce en réalité les grands groupes.

Cette contre-réforme censée « *apporter de nouveaux droits et de nouvelles protections aux salariés* » casse nos possibilités de défenses collectives et individuelles déjà difficile à exploiter.

Cette contre-réforme censée « *renforcer le dialogue social* », réduisent les prérogatives et les moyens des représentants du personnel

Refusons-la !

Les syndicats d'Air France CGT, FO, Sud Aérien et UNSA appellent l'ensemble des salariés à se mettre en grève le mardi 12 septembre de 1 à 24h.

Rendez-vous à 14h à Bastille